

## DECLARATION DE CONFORMITE A LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX MATERIAUX ET OBJETS AU CONTACT DES DENREES ALIMENTAIRES

1.	Identite de l'exploitant qui établit la déclaration
	adame / Monsieur : MANGIN Vincent
Fo	nction: Responsable Qualité
No	m et adresse de la Société : BLEUAGRO, 166 Avenue des Auréats, 26000 VALENCE
2.	Identité de l'exploitant qui fabrique ou importe le matériau et/ou l'objet faisant l'objet de la déclaration (si différent)
No	m et adresse de la Société : IMPORTE : BLEUAGRO, 166 Avenue des Auréats, 26000 VALENCE
Pré	éciser : □ Fabricant ☑ Importateur
3.	Identité du matériau et/ou l'objet faisant l'objet de la déclaration
De	scription Manchette jetable gaufré épaisseur 25 microns.
	- Matière Polyéthylène
	- Couleur Bleu
Ré	férence : MAN0009
Inc	liquer les composants du (ou des) matériau(x) constituant la structure de l'objet :
	ns le cas de matériaux multicouches, préciser les composants de l'intérieur (au contact de l'aliment) rs l'extérieur (préciser si l'une des couches est une barrière fonctionnelle)
	- Polyéthylène
Dé	claration émise le : 21/07/2022
4.	Confirmation de la conformité du matériau et/ou objet faisant l'objet de la déclaration
du	matériau et/ou objet qui fait l'objet de cette déclaration est conforme aux exigences pertinentes règlement cadre (CE) n°1935/2004/CE, du règlement (CE) n° 2023/2006 et des autres textes ropéens et nationaux applicables, listés ci-après :
Cit	er le(s) texte(s) concerné(s) :
UE	10/2011 et ces amendements (incluant l'arrêté du 5 aout 2020)
	nendements: 321/2011, 1282/2011, 1183/2012, 202/2014, 2016/1416, 2017/572, 2018/213, 18/831, 2019/37, 2019/988, 2019/1338, 2020/1245.



Particularités (à remplir à compter de la parution des registres)				⊠ No	on concerné			
☐ Règlement (CE) n°450/2009 concernant la présence de matériaux actifs ou intelligents, préciser la substance utilisée et le numéro mentionné dans le registre communautaire :								
☐ Règlement (CE) n°282/2008 concernant la présence de matériaux recyclés dans les matériaux et objets plastiques, préciser le type de matériau et le numéro d'autorisation du procédé de recyclage, mentionné dans le registre CE du procédé :								
Cette déclaration de cont correspondantes)  M Déclarations des fourn								
☑ Analyses de migration								
,								
Commission Regulation (EU) No 10/2011 of 14 January 2011 with amendments -Overall migration  Test Method:  With reference to Commission Regulation (EU) No 10/2011 of 14 January 2011 Annex III and Annex V for selection of condition and EN 1186-1:2002 for selection of test methods;  EN 1186-3: 2002 aqueous food simulants by total immersion method;  EN 1186-14: 2002 substitute test;								
Simulant Used	<u>Time</u>	<u>Temperature</u>	Max. Permissible	e Result of 001 Overall migration	Conclusion			
10% Ethanol (V/V) Aqueous Solution	s 2.0hr(s)	70°C	10mg/dm²	<3.0mg/dm²	PASS			
3% Acetic acid (W/V) aqueous solution	2.0hr(s)	70°C	10mg/dm²	<3.0mg/dm²	PASS			
95% Ethanol	2.0hr(s)	60°C	10mg/dm <sup>2</sup>	<3.0mg/dm²	PASS			
Isooctane	0.5hr(s)	40°C	10mg/dm <sup>2</sup>	<3.0mg/dm²	PASS			
Test report No SHAHG2013010401 (21/07/2020) SGS-CSTC / SHANGHAI								
<b>区 Evaluation substances</b>	non listées - ar	rticle 6 du règ	glement (UE) n°	<b>10/2011</b> □ N	lon concerné			
☐ Evaluation des	risques (article	19 du règlem	ient (UE) n°10/2	2011)				
☐ A défaut, lister	substances et in	nformations	pertinentes pou	ır l'évaluation des ri	sques			
Élément de te		Résulta	at(s) [%]	Limites maximum p	ermissible [%]			
Rapport de test SHAHG du 21/07/20 Méthode de test EN13								



Commission Regulation (EU) No 10/2011 of 14 January 2011 with amendments -Specific migration of heavy metal

Test Method:

With reference to EN13130-1:2004, analysis was performed by ICP-OES.

Sample 001

Simulant Used: 3% Acetic acid (W/V) aqueous solution

Test Condition: 70 °C 2.0 hr(s)

Test Item(s)	Max. Permissible	<u>Unit</u>	<b>MDL</b>	Test result
	<u>Limit</u>			
Migration times	-	-	-	First
Area/volume	-	dm²/kg	-	6.0
Aluminium(Al)	1	mg/kg	0.1	ND
Barium(Ba)	1	mg/kg	0.25	ND
Cobalt(Co)	0.05	mg/kg	0.01	ND
Copper(Cu)	5	mg/kg	0.25	ND
Iron(Fe)	48	mg/kg	0.25	ND
Lithium(Li)	0.6	mg/kg	0.5	ND
Manganese(Mn)	0.6	mg/kg	0.25	ND
Zinc(Zn)	5	mg/kg	0.5	ND
Nickel(Ni)	0.02	mg/kg	0.02	ND
Conclusion				PASS



BLEUAGRO-QUALITE

## Janvier 2021

□Ad	léfaut, lister si	ubstances e	t informatio	ns pertine	ntes pour l'	évaluation de	es risque	es
Nom			Identification CAS - EINECS — N° de Réf. MCDA					
	ions sur les s				on et la lou l	as) limita(s) :	admissik	nle(s)
Préciser ci-après la (ou les) substance    Identification			Résultat					
INOTHS	Numér	o CAS			Lillite			*W
				,			,	
Methode de t		(1) (1-1-1)		\\ \\/	()()()	alaul (C) au m	م ما خانمه	tion (N
* le respect d							iodelisai	tion (iv
En cas de réal	isation de tes	ts, préciser	les simulant	et conditi	ons de test	:		
Si non rempli,	préciser les r	aisons - ren	voyer aux doc	uments de	référence :			
Informations	s sur les addi	tifs à doub	le usage				⊠ Non c	onceri
Informations sur les additifs à double usage   ☑ Non concerne ☐ Si concerné, Préciser ci-dessous la (ou les) substance(s) concernée(s) :								
				T			Tongur	c mico
Noms		Identification : numé   ou FL		N°CAS	V°CAS Optionn en œuvr		el : Teneurs mises e	
	33,12							
C 1 5 .		- > 1/ t'!! -		.1		V =		
6. Informat	ions relative	s a l'utilisa	ation finale	au mate	riau ou de	robjet		
		\			IZI	Out		
Matériau ou	-					Oui		□N
Type de denr	ée alimentair	e destinée :	à être mise e	n contact	::			
▼ Tous types	s de denrées							
ou								
☐ Denrées sè	ches et assim	ilées		☐ De	nrées alcoo	liques		
	Denrées humides/produits aqueux			☐ De	nrées conge	lées et surge	elées	
☐ Denrées hu	Denrées acides			□ Gla	ices aliment	aires		
☐ Denrées ac	asses :							
☐ Denrées ac	asses : le matériau et	·/ou objet s	oumis au Règ	ılement (l	JE) n° n°10/	'2011 est con	cerné po	ar
☐ Denrées ac ☐ Denrées gr Si l'a		n facteur de	e réduction, l	e mentior	nner :		cerné po	ar



Conditions standards (durées et températures d'essais) correspondant aux données d'entrée

D,	cor	iser	
ГΙ	CC	1361	

Cimulant Hood

Simulant Used	<u>rime</u>	<u>remperature</u>				
10% Ethanol (V/V) Aqueous Solution	2.0hr(s)	70°C				
3% Acetic acid (W/V) aqueous solution	2.0hr(s)	70°C				
95% Ethanol	2.0hr(s)	60°C				
Isooctane	0.5hr(s)	40°C				
Règlement de la commission Européen N°10/2011						
Méthode d'essai suivant EN 1186-1 et EN 1186-3 et EN 1186-14						

Rapport maximal Surface en contact avec la denrée alimentaire / Volume utilisé pour établir la conformité du matériau ou de l'objet : .....

☑ Non concerné

## 7. Barrière fonctionnelle (BF) dans le cas des matériaux multicouches

☒ Non concerné

Ou cocher la case correspondante si les matériaux répondent aux prescriptions prévues en cas d'utilisation d'une BF :

- ☐ Plastiques multicouches (article 13 § 2, 3 et 4 du règlement (UE) n°10/2011)
- ☐ Multi matériaux multicouches (article 14 § 2 et 3 du règlement (UE) n°10/2011)

☐ Le matériau faisant l'objet de cette déclaration doit être utilisé <u>uniquement</u> derrière une BF

Cette déclaration est valide uniquement pour le matériau ou l'objet tel que livré (emballage vide), et tant qu'il n'y a pas de modification réglementaire ou de changement susceptible d'entraîner une modification de l'inertie du matériau ou de l'article.

En toute hypothèse, la conformité s'entend sous réserve du respect des conditions de stockage, de manutention et d'utilisation prenant en compte les caractéristiques particulières du matériau ou objet, conditions telles que prévues par les usages ou les codes professionnels.

En cas de changement des caractéristiques du produit emballé, de sa composition ou de sa destination, ainsi que dans le cas d'une modification des conditions de mise en œuvre du matériau ou de l'objet, la personne destinataire de la présente déclaration doit s'assurer de la compatibilité contenant/contenu dont il assume alors seule la responsabilité.

Fait à Valence le ...21/07/2022.....

Responsable Qualité : V.MANGIN